|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/ENERGY/2016/9 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  20 juillet 2016  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité de l’énergie durable

**Vingt-cinquième session**

Genève, 28-30 septembre 2016

Point 6 de l’ordre du jour provisoire

**Forums internationaux sur l’énergie au service du développement  
durable et Conférence ministérielle sur l’énergie**

Note de réflexion et projet de document final relatifs   
au huitième Forum international sur l’énergie   
au service du développement durable et   
à la Conférence ministérielle sur l’énergie

Les Gouvernements azerbaïdjanais et kazakh proposent au Comité de l’énergie durable d’approuver la note de réflexionrelativeà la Conférence ministérielle organisée dans le cadre du huitième Forum international sur l’énergie au service du développement durable,ainsi que le processus conduisant à l’établissement d’un document final au niveau ministériel. Le présent document doit être examiné parallèlement au document ECE/ENERGY/2016/8, intitulé « Projet de document final du septième Forum international sur l’énergie au service du développement durable »et à ses annexes.

I. Introduction

1. À sa vingt-quatrième session, le Comité a accueilli avec satisfaction et appuyé l’offre faite par le Kazakhstan d’accueillir une conférence ministérielle et le huitième Forum international sur l’énergie au service du développement durable à partir du 11 juin 2017 à Astana (ECE/ENERGY/99, par. 89). En conséquence, les Gouvernements azerbaïdjanais et kazakh ont collaboré avec le sous-programme relatif à l’énergie durable, sous la supervision du Bureau, à l’élaboration d’une note de réflexion, à la définition d’un processus de consultation et à la rédaction du document final de la Conférence ministérielle qui se tiendra le 11 juin 2017, soit le deuxième jour de l’exposition universelle Expo 2017 consacrée à « L’énergie du futur » et le premier jour du huitième Forum international sur l’énergie au service du développement durable, gracieusement organisé par le Kazakhstan dans le cadre de l’EXPO 2017.
2. L’on s’attend à ce que les participants à la Conférence s’engageront à prendre des mesures concrètes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable liés à l’énergie.
3. Les États membres de la Commission économique pour l’Europe (CEE) et le Comité ont déjà été invités à s’engager dans un processus qui pourrait conduire à l’adoption d’une déclaration et d’un document final de la Conférence (ECE/ENERGY/2016/8).
4. Le présent document fournit des informations de fond sur l’approche adoptée en vue de la Conférence ministérielle et du Forum ; les pays sont invités à formuler des observations, à approuver la note de réflexion proposée et à s’engager ensuite dans un processus de consultation à ce sujet.

II. Date et lieu

1. Le huitième Forum aura lieu à Astana (Kazakhstan) du 11 au 14 juin 2017. Il débutera par la Conférence ministérielle intitulée « Relever le défi de l’énergie durable », dans le cadre de l’EXPO 2017 « L’énergie du futur ». Il est organisé conjointement par le Gouvernement kazakh et les Commissions régionales des Nations Unies. D’autres organismes seront invités à y participer en tant que partenaires, parmi lesquelles notamment : l’Agence internationale de l’énergie (AIE), la Charte de l’énergie, l’Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), l’Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), le Conseil mondial de l’énergie (CME) et l’initiative « Énergie durable pour tous » lancée par le Secrétaire général de l’ONU.

III. Ambitions et contexte

1. Depuis l’adoption du Programme de développement durable à l’horizon 2030 par l’Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015, l’ONU et d’autres acteurs internationaux, ainsi que plusieurs pays et le secteur privé, continuent de chercher comment réaliser les objectifs de développement durable et d’autres engagements ambitieux tels que l’Accord de Paris sur les changements climatiques.
2. Le nouveau programme mondial pour le développement durable prévoit que les pays doivent mener une action concertée et accélérée dans le cadre de leurs programmes nationaux pour relever le défi de l’énergie durable. Afin de comprendre toutes les incidences des impératifs liés au développement, les pays doivent bien se représenter ce qui a été décidé dans leur propre cadre national et dans d’autres contextes. C’est alors seulement que les différents modes de développement pourront être appliqués efficacement.
3. Le huitième Forum est l’occasion de réfléchir sur les accords conclus et les activités menées à ce jour et de poursuivre la mise en œuvre d’un programme commun pour relever les défis dans ce domaine. Il a donc pour objectif de s’appuyer sur les expériences et les résultats passés afin de parvenir, lors de la Conférence ministérielle, à un accord sur les solutions possibles, ce qui marquera une étape importante dans l’histoire du Forum.
4. Lors du cinquième Forum[[1]](#footnote-2), les pays participants se sont engagés à entreprendre une profonde transition à long terme vers un avenir énergétique durable et, lors du sixième Forum[[2]](#footnote-3), ils ont défini les cinq prochaines mesures concrètes que les Commissions régionales pourraient prendre. Le septième Forum[[3]](#footnote-4) visera à définir les défis à venir et la marche à suivre concrète pour que la communauté internationale puisse atteindre ses objectifs communs.
5. Le septième Forum, qui se tiendra à Bakou du 18 au 21 octobre 2016, vise plus spécifiquement à étudier les écarts qui peuvent exister entre les mesures prises par les pays et les contributions déterminées au niveau national, ainsi qu’entre lesdites contributions et les résultats recherchés afin de déterminer quelle distance il reste à parcourir à la communauté internationale pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l’horizon 2030.
6. Le huitième Forum sera donc l’occasion de présenter aux ministres diverses options pour réaliser les objectifs de développement durable relatifs à l’énergie et les objectifs définis dans les contributions déterminées au niveau national en s’appuyant sur une analyse approfondie des lacunes et des défis à venir. Le huitième Forum et la Conférence ministérielle ont pour objectif de comprendre les lacunes et d’y remédier rapidement, en cherchant à promouvoir des solutions qui favorisent l’efficacité énergétique et les politiques et les technologies énergétiques existantes reposant sur une faible teneur en carbone.

IV. Objectif de la Conférence ministérielle sur l’énergie

1. Les dialogues au niveau ministériel auront pour objectifs de mieux comprendre le concept d’énergie durable et d’identifier les leviers pouvant être actionnés pour atteindre un objectif commun en matière d’énergie durable, promouvoir le dialogue sur les politiques mises en œuvre et sensibiliser les intéressés aux différents résultats qui pourraient en découler au fil du temps. Ce sera aussi l’occasion de réfléchir à la manière dont le système des Nations Unies peut contribuer à mettre en œuvre des programmes en matière d’énergie durable en mettant l’accent sur le contexte régional. Pouvons-nous concevoir une marche à suivre vers la mise en place d’un système énergétique durable où la réussite de l’action régionale serait la résultante d’un ensemble de choix nationaux ?
2. En particulier, le dialogue ministériel a pour objectifs :

a) De souligner l’importance du contexte régional pour atteindre les objectifs en matière d’énergie durable ;

b) De faire mieux comprendre le rôle à court et à moyen terme des combustibles fossiles propres dans les systèmes énergétiques futurs ;

c) De sensibiliser les intéressés à différentes voies possibles pour les pays ;

d) De faire entendre la voix de l’Asie centrale et du Caucase dans les débats sur l’énergie et le climat ;

e) De créer un « centre régional pour le développement de projets sur les technologies vertes et les investissements dans l’économie verte » sous les auspices des Nations Unies.

1. La Conférence ministérielle permettra aux participants d’échanger des idées et des données d’expérience en séance plénière, puis lors de tables rondes animées par un modérateur sur deux sujets clefs de leur choix : 1. Comprendre les défis liés à l’énergie durable ; 2. Remédier rapidement aux lacunes actuelles ; 3. Prendre des décisions en périodes de risque et d’incertitude.
2. Les ministres se verront remettre un court document présentant une série d’actions prioritaires concrètes qu’ils sont disposés à entreprendre (voir une proposition en ce sens à l’annexe I du présent document, ainsi que les annexes du document ECE/ENERGY/2016/8). Ils seront invités à monter sur le podium et à signer ce document lors d’une cérémonie qui sera suivie d’une conférence de presse et d’une séance de questions et réponses. Les recommandations et les solutions pourraient ensuite être intégrées dans un « Manifeste des valeurs de l’Expo 2017 », qui devrait regrouper les propositions du secteur privé, des gouvernements, des universités et des organisations de protection de l’environnement et de structures entrepreneuriales afin de créer un nouveau modèle d’utilisation de l’énergie. Il serait souhaitable que les ministres deviennent les ambassadeurs de ces recommandations et messages importants lors de réunions ultérieures de haut niveau ou ministérielles auxquelles ils participeront, notamment aux réunions organisées par l’AIE, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe des Vingt (G20), etc.

V. Domaines thématiques de la Conférence ministérielle   
sur l’énergie

1. Les thèmes présentés ci-après constituent une première sélection de sujets choisis sur la base du mandat du sous-programme relatif à l’énergie durable en vue d’appuyer toutes les options technologiques et toutes les tendances du marché susceptibles de réduire l’intensité carbone nette du secteur énergétique. Les débats pourront porter sur d’autres sujets. Le Comité est invité à formuler des observations concernant une approche globale et optimale présentant un intérêt pour tous les États membres.

A. Comprendre les défis liés à l’énergie durable

a) Perspectives énergétiques et indicateurs appropriés − tendances, lacunes, défis ;

b) Bilan énergétique et sécurité énergétique ;

c) Rôle des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques futurs ;

d) Incidences de l’évolution des prix du pétrole sur la réalisation des objectifs de développement durable liés à l’énergie ;

e) Systèmes énergétiques durables futurs et équilibrage des marchés ;

f) Intégration et coopération régionales, interconnectivité des systèmes au niveau régional ;

g) Spécificités régionales concernant la réalisation des objectifs de développement durable liés à l’énergie.

B. Remédier rapidement aux lacunes actuelles

a) Réduire l’intensité carbone du secteur énergétique : domaines d’action prioritaires ;

b) Rôle des technologies existantes, des nouvelles technologies et de l’innovation dans la réalisation des objectifs de développement durable :

i) Accroître l’efficacité énergétique et l’adoption de mesures d’économie liées à l’efficacité énergétique ;

ii) Améliorer l’efficacité des centrales électriques alimentées au charbon ;

iii) Promouvoir les énergies renouvelables pour les systèmes énergétiques futurs ;

iv) Accroître les synergies entre les énergies renouvelables et le gaz ;

v) Gérer le méthane dans les industries extractives ;

vi) Capter et stocker le carbone ;

c) Plans d’action nationaux et politiques globales en matière d’énergie ;

d) Élimination des obstacles à l’investissement au niveau régional ; financement des infrastructures ;

e) L’amélioration des conditions de marché, un moyen efficace de réduire l’intensité carbone ;

f) Liens entre l’eau, la nourriture et l’énergie ;

g) Capacités humaines et institutionnelles en matière de politique énergétique, de développement technologique et de mise en application des technologies ;

h) Renforcement des capacités des pays en matière d’accessibilité, de collecte, d’interprétation et de transparence des données.

C. Prendre des décisions en périodes de risque et d’incertitude

a) Choix des indicateurs appropriés ;

b) Productivité énergétique : mesurer et suivre les progrès réalisés ;

c) Création des conditions permettant de prendre des décisions à moyen et à long terme en période de risque et d’incertitude ;

d) Mécanismes de financement verts : tendances et conséquences ;

e) Spécificités régionales en matière de finance et d’investissement.

VI. Participants

1. Le Forum réunira jusqu’à 300 experts internationaux de l’énergie, responsables gouvernementaux et représentants de la communauté des affaires, du secteur financier, des milieux universitaires et de la société civile qui échangeront des vues sur les moyens de réaliser les objectifs de développement durable.
2. Le secteur privé joue un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement durable. Aujourd’hui, il est plus que jamais nécessaire d’adopter une réglementation appropriée, de procéder à des mesures fiables et de communiquer efficacement dans le cadre d’un processus transparent afin qu’il puisse contribuer de façon optimale à l’évolution actuelle. La Conférence ministérielle sur l’énergie constitue une plateforme internationale et neutre réunissant les décideurs publics et privés en vue de rechercher une approche concertée en mettant à profit leurs forces respectives.
3. Le Gouvernement kazakh et le Secrétaire exécutif de la CEE inviteront au Forum tous les États membres des Commissions régionales et les principales organisations de la région paneuropéenne s’occupant des différents aspects des objectifs de développement durable liés à l’énergie, notamment les Gouvernements brésilien, chinois, indien et des pays membres de l’Union européenne, les pays membres du Conseil de coopération du Golfe, l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les banques de développement, des représentants des organisations intéressées, d’organismes privés et publics et d’institutions financières et universitaires ainsi que tous les partenaires susmentionnés (voir par. 5). Les membres du Comité sont invités à encourager leurs institutions nationales de l’énergie et les entreprises actives dans ce domaine à participer et à proposer une liste de participants.

VII. Organisation et structure

1. La Conférence sera accueillie officiellement par le Gouvernement kazakh. Le Bureau supervisera les préparatifs. Le Comité a été invité à participer à un processus de consultation.
2. Le huitième Forum durera quatre jours. Il consistera en une conférence ministérielle suivie d’une séance plénière de haut niveau et proposera des ateliers parallèles et des visites de sites. Il débutera par la Conférence ministérielle. Celle-ci se tiendra le 11 juin 2017 c’est-à-dire le lendemain de l’inauguration officielle par le Président de l’EXPO 2017 « L’énergie du futur », le 10 juin 2017, qui devrait accueillir plus de 5 millions de visiteurs sur une période de trois mois, et rassembler plus d’une centaine d’exposants de pays, d’organisations internationales et de représentants du secteur privé. EXPO 2017 vise à relever les défis mondiaux dans le secteur énergétique et constitue donc une occasion exceptionnelle pour les ministres d’examiner ensemble des solutions immédiates et des remèdes rapides aux problèmes mondiaux liés à l’énergie.

VIII. Projet de programme de la Conférence ministérielle   
sur l’énergie

1. Le projet de programme sera élaboré sur la base des recommandations et des réflexions exprimées par les États membres de la CEE au cours de la vingt-cinquième session du Comité, prévue du 28 au 30 septembre 2016. Le programme final sera établi en se fondant sur les domaines thématiques examinés dans la section V et sera présenté au Comité pour approbation le 19 janvier 2017, si le Comité le souhaite.

IX. Calendrier et prochaines étapes

1. **28-30 septembre 2016**: Le Comité est invité à approuver la proposition de processus de consultation avec les États membres concernant le document final en cours d’élaboration de la Conférence ministérielle sur l’énergie qui se tiendra dans le cadre du huitième Forum international sur l’énergie au service du développement durable le 11 juin 2017 à Astana (Kazakhstan).
2. **Octobre-décembre 2016**: Début du processus de consultation sur le Web.
3. **18-21 octobre 2016**: Septième Forum sur l’énergie au service du développement durable à Bakou (Azerbaïdjan). Le Forum réunira les cinq Commissions régionales et leurs partenaires et permettra de poursuivre les consultations sur les documents proposés.
4. **Décembre 2016**: Rédaction définitive du document à adopter par le Comité de l’énergie durable durant la deuxième partie de sa vingt-cinquième session.
5. **19 janvier 2017**: Deuxième partie de la vingt-cinquième session du Comité de l’énergie durable, clôture de la session, adoption du rapport du Comité et approbation éventuelle du document final de la Conférence ministérielle.
6. **Avril 2017**: Soixante-septième session de la CEE : approbation éventuelle des recommandations et du document final approuvés par le Comité.
7. **11 juin 2017**: Conférence ministérielle sur l’énergie organisée par le Kazakhstan en collaboration avec les partenaires.
8. **11-14 juin 2017**: Huitième Forum international sur l’énergie au service du développement durable, à Astana (Kazakhstan).
9. **10 juin-10 septembre 2017**: EXPO 2017 « L’énergie du futur », à Astana (Kazakhstan).
10. **26-28 septembre 2017**: Vingt-sixième session du Comité de l’énergie durable : Le Comité rend compte des progrès réalisés et présente les résultats des mesures concrètes adoptées lors de la Conférence ministérielle.

Annexe

[Projet 1] Déclaration ministérielle

1. Nous, Ministres de l’énergie de [pays], nous sommes réunis à Astana, au Kazakhstan, le 11 juin 2017, pour étudier comment accélérer la transition vers un nouveau système énergétique, durable et équitable. L’énergie joue un rôle fondamental dans la croissance économique mondiale et intervient dans tous les domaines du développement. Nous reconnaissons qu’il est essentiel pour nos nations d’avoir accès à des sources d’énergie fiables, durables, modernes et d’un coût abordable, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l’énergie afin que le monde puisse se développer durablement.
2. Conscients que l’énergie est un aspect crucial du Programme de développement durable à l’horizon 2030 ainsi que de l’Accord de Paris sur les changements climatiques, nous appelons l’attention sur les points suivants :

* ***L’accès équitable à des services modernes dans le secteur de l’énergie nécessite la mobilisation de ressources adéquates.*** Garantir l’accessibilité physique et économique à des services énergétiques de qualité nécessite d’investir d’un bout à l’autre de la chaîne de valeur, depuis l’exploitation des sources d’énergie primaire jusqu’à l’utilisation finale. En vue de faciliter les investissements, il importe que les gouvernements aient une vision à long terme concernant la mise en place de services énergétiques durables et adoptent des politiques et des réglementations durables, fondées sur des critères économiques rationnels et qui permettent aux producteurs et aux consommateurs de s’adapter à un marché de l’énergie en constante évolution. Cela suppose notamment d’offrir aux groupes vulnérables un accès à des services énergétiques modernes, dans le cadre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de la politique de développement social.
* ***L’intensité carbone nette du secteur de l’énergie doit être réduite.*** Selon les estimations, pour que la hausse des températures au niveau mondial ne dépasse pas 2 °C, la quantité de CO2 pouvant être émise, c’est-à-dire le « budget carbone », ne doit pas dépasser 1 000 milliards de tonnes. Si nous avons l’ambition de maintenir la hausse de température bien en dessous de 2 °C, ce budget est nécessairement moins élevé. Plus de la moitié en a déjà été « dépensé » et les émissions de CO2 dues à la production, la transformation et l’utilisation d’énergie sont un enjeu fondamental. Pour éviter de dépasser le reste du budget carbone et rendre possibles de futures diminutions des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, tous les moyens de réduire les émissions nettes de carbone doivent impérativement être élaborés et mis en œuvre d’urgence afin de réduire l’intensité carbone des services énergétiques.
* ***L’efficacité énergétique doit être améliorée.*** L’augmentation de l’efficacité énergétique est l’un des moyens les plus efficaces sur le plan des coûts de répondre à la demande croissante d’énergie, tout en contribuant à la sécurité énergétique, à un environnement plus sain, à une meilleure qualité de vie et au bien-être économique. L’efficacité énergétique pourrait être considérablement améliorée dans le monde, mais les tentatives dans ce sens restent insuffisantes du fait de politiques nationales qui tendent à faire baisser artificiellement les prix de l’énergie ce qui encourage la surconsommation, perturbent les marchés en accordant des subventions aux producteurs et aux consommateurs, et gèrent inefficacement le parc immobilier ainsi que l’utilisation des terres. Les intervenants qui souhaitent pénétrer sur le marché sont confrontés à des obstacles, certaines normes sont inadéquates, et les statistiques et informations permettant de gérer l’énergie et mesurer les progrès accomplis sont incomplètes. En outre, les bénéfices économiques et sociaux à long terme de l’amélioration de l’efficacité énergétique et de la productivité du secteur sont fréquemment peu connus et peu diffusés.
* ***Une nouvelle approche s’impose en ce qui concerne les politiques relatives aux énergies renouvelables.*** Les coûts des ressources énergétiques renouvelables deviennent compétitifs par rapport à ceux des ressources conventionnelles. Elles offrent la possibilité de réduire l’intensité carbone nette du secteur de l’énergie, d’améliorer la sécurité énergétique et de favoriser le développement économique. Leur intégration dans l’approvisionnement énergétique sera d’autant plus importante que les futurs systèmes énergétiques en réseau ou non seront optimisés pour ces sources d’énergie. Toutefois, cela suppose d’éliminer les obstacles à une concurrence loyale face aux technologies conventionnelles (sans recours à des subventions à long terme), de mettre en place dans le cadre du futur système énergétique des politiques énergétiques stables et d’adopter des mécanismes financiers ciblés et novateurs. Dans les pays où existent des sources potentielles d’énergies renouvelables les politiques mises en œuvre devraient tenir compte des conditions économiques et des obstacles au développement.
* ***Les spécificités nationales et régionales sont très variables.*** Chaque pays contribuera à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de l’Accord de Paris sur les changements climatiques, mais il n’existe pas de méthode universelle à cet égard et chacun définira sa propre approche optimale en fonction de sa situation particulière. La coopération internationale de même que la création de marchés énergétiques entre couloirs régionaux dans l’intérêt de tous jouent un rôle important. Nous encourageons les échanges de données d’expériences et de technologies afin de favoriser la mise en application de technologies ayant fait leurs preuves.

1. À la lumière des observations qui précèdent, nous nous engageons, en fonction de leur pertinence au vu de nos spécificités nationales, à prendre les mesures suivantes.

A. Accès à des services énergétiques modernes

1. Accélérer sensiblement la transition énergétique nécessaire tout en garantissant un taux élevé de fiabilité des services énergétiques et un accès équitable à l’énergie.
2. Mobiliser les ressources nécessaires pour assurer l’accès universel à des services énergétiques modernes et assurer l’intégration des autres secteurs et objectifs de développement dans nos plans d’action nationaux en matière d’énergie.
3. Définir des normes régionales et internationales ou autres instruments normatifs pour l’ensemble du système énergétique et partager les informations pertinentes entre les domaines où existent des conditions similaires.
4. Promouvoir le recours à la réglementation relative à la qualité des services comme moyen d’harmoniser les besoins des fournisseurs et des consommateurs de services énergétiques et encourager l’adoption de modèles économiques fondés sur des entreprises qui offrent des services énergétiques durables à des conditions compétitives.
5. Créer des marchés de l’énergie fonctionnant de manière efficace, résilients, reliés entre eux, pratiquant une tarification fondée sur le marché et davantage transparents, flexibles et liquides.
6. Rationaliser d’ici 2025 le recours aux subventions en recherchant des moyens efficaces et efficients de protéger les groupes vulnérables et d’éliminer progressivement les subventions inefficaces qui créent des distorsions sur les marchés et encouragent la surconsommation.

B. Énergie et changements climatiques

1. Mettre en œuvre des mesures stratégiques afin de créer des systèmes d’approvisionnement en énergie qui permettent d’assurer une croissance économique durable tout en réduisant sensiblement les émissions de gaz à effet de serre. Réduire les coûts des systèmes en réformant les marchés, en élaborant des instruments normatifs (par exemple des normes) et en mettant au point des modèles d’entreprise englobant réponse à la demande, flexibilité d’approvisionnement, nouvelles technologies de stockage, efficacité énergétique, et transport et distribution efficaces.
2. Mettre en place des marchés du carbone ou d’autres mécanismes performants pour fixer le prix réel du carbone afin de promouvoir une croissance à faible intensité de carbone.
3. Garantir un traitement égal à toutes les technologies à faible intensité de carbone, notamment aux énergies renouvelables, aux combustibles fossiles propres et, dans la mesure où les pays souhaitent exploiter cette possibilité, à l’énergie nucléaire.
4. Utiliser les technologies énergétiques propres et renforcer les travaux de recherche et de développement dans le domaine des technologies innovantes. Encourager l’utilisation durable des ressources naturelles nationales inexploitées et promouvoir la transition vers des modes de production d’énergie thermique à plus faible intensité de carbone.

C. Efficacité des ressources énergétiques et autres

1. Réorienter les marchés de l’énergie pour que les signaux-prix de l’énergie et les politiques relatives à l’énergie soient en phase avec l’utilisation durable des ressources énergétiques.
2. Créer des conditions structurelles, institutionnelles et réglementaires qui permettent d’investir de manière substantielle dans l’efficacité des ressources énergétiques et autres tout au long de la chaîne d’approvisionnement en énergie.
3. Étudier les moyens de permettre aux fournisseurs d’énergie de vendre des services énergétiques plutôt que des produits énergétiques afin d’accélérer l’adoption de mesures d’efficacité énergétique et promouvoir la création de sociétés de services énergétiques puissantes dans le cadre de partenariats public-privé en vue de mettre en œuvre de vastes programmes d’efficacité énergétique.
4. Renforcer la planification urbaine transsectorielle afin d’améliorer l’efficacité énergétique des villes, notamment des logements, des transports, du traitement de l’eau et des infrastructures municipales de services publics.
5. Établir des normes de rendement énergétique fondées sur la technologie et appliquer des normes minima toujours plus strictes dans tous les secteurs. Instaurer des normes et des procédures d’essai et d’étiquetage qui soient claires et conformes aux exigences internationalement reconnues. Mettre en place un système officiel d’étiquetage de l’efficacité énergétique pour les équipements de consommation courante.
6. Limiter, d’ici 2030, l’exploitation commerciale et la vente des appareils et équipements non conformes aux normes minima adoptées à l’échelle internationale.
7. Mettre en œuvre des programmes éducatifs afin de former les professionnels de tous les secteurs économiques aux moyens de réduire la consommation d’énergie et de fournir à la population des informations sur l’efficacité énergétique et les budgets familiaux.

D. Conditions concernant l’investissement dans l’énergie

1. Mettre en place des infrastructures, des marchés et des accords commerciaux dans le domaine de l’énergie qui résistent aux catastrophes naturelles et aux perturbations d’ordre géopolitique, notamment mettre en place des marchés performants et transparents, diversifier les combustibles, les sources d’énergie et les itinéraires d’approvisionnement, accroître l’efficacité énergétique et renforcer les élasticités-prix.
2. Faciliter les investissements dans les sources d’énergie sûre et durable, notamment les nouveaux investissements en faveur des technologies énergétiques propres, les investissements en amont et les investissements dans des infrastructures de qualité.
3. Maintenir, au sein d’instances neutres, un dialogue ouvert entre les pays producteurs, les pays de transit et les pays consommateurs d’énergie au sujet de la sécurité, des technologies et des politiques énergétiques.
4. Promouvoir la connectivité régionale des projets d’infrastructures énergétiques afin d’améliorer l’efficacité énergétique, d’intégrer les énergies renouvelables et d’optimiser l’utilisation des ressources énergétiques. Redoubler d’efforts pour faire de l’intégration énergétique régionale une réalité. Encourager les projets d’infrastructures d’interconnexion entre les pays disposant de ressources énergétiques complémentaires, afin d’améliorer à moindre coût la sécurité énergétique mutuelle et de stabiliser les systèmes d’approvisionnement en énergie.
5. Dialoguer avec les institutions financières pour mettre les mesures d’incitation à l’investissement en phase avec les objectifs de développement durable, notamment avec ceux qui ont trait aux changements climatiques. Créer des conditions structurelles, institutionnelles et réglementaires permettant d’investir tout au long de la chaîne d’approvisionnement en énergie dans la fourniture efficace de services énergétiques plutôt que dans l’utilisation des ressources énergétiques.
6. Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités et de formation qualifiante à l’intention des concepteurs, des ingénieurs, des techniciens et des travailleurs qui interviennent dans l’élaboration de propositions de projets destinées à être présentées pour financement aux investisseurs institutionnels et privés et aux institutions financières nationales et internationales.

E. Technologie

1. Accroître l’investissement public en faveur de l’innovation dans l’énergie propre, renforcer la participation du secteur privé et diffuser davantage les technologies de pointe pour faciliter les travaux de recherche communs et l’échange d’informations. Encourager la collaboration entre les laboratoires et les instituts de recherche pour promouvoir l’élaboration de nouvelles technologies énergétiques propres.
2. Créer un centre pour les technologies énergétiques vertes à Astana et le financer afin d’atteindre les objectifs de l’initiative Mission innovation de la conférence ministérielle sur le thème de l’énergie propre, et lancer des initiatives semblables pour encourager l’élaboration, la promotion et le transfert des technologies ainsi que le renforcement des capacités dans ce domaine en vue de l’instauration d’une économie verte.
3. Appuyer les travaux de recherche et de développement ainsi que la commercialisation des technologies énergétiques propres et faciliter les investissements et l’acquisition des compétences de gestion nécessaires pour mener à bien les transitions voulues.
4. Encourager la fabrication locale d’équipements énergétiques économes en énergie et plus propres afin de contribuer à la création d’emplois économiquement rentables.
5. Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités et de formation qualifiante à l’intention des ingénieurs, des techniciens et des travailleurs qui interviennent dans l’élaboration et l’application de mesures d’efficacité énergétique et d’énergie propre.

F. Données, indicateurs et analyses en matière énergétique

1. Collaborer avec les commissions régionales des Nations Unies et les autres partenaires internationaux afin d’élaborer des indicateurs appropriés permettant de mesurer les progrès faits dans la réalisation des objectifs de développement durable liés à l’énergie, d’acquérir les capacités voulues pour recueillir les données de qualité nécessaires pour alimenter les indicateurs, et de contribuer systématiquement au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l’Accord de Paris sur les changements climatiques.
2. Renforcer les capacités d’analyse des différentes interactions liées à la politique énergétique, en particulier des interactions eau-énergie et eau-alimentation-énergie, afin de mettre en place des stratégies innovantes et durables permettant de régler les questions pluridisciplinaires liées à l’énergie.

1. Les secrétaires exécutifs des commissions régionales ont signé une déclaration commune (dite Déclaration d’Hammamet), en 2014, un appel à l’action mettant en évidence trois éléments clefs : a) il faut améliorer l’efficacité énergétique plus rapidement dans la plupart des pays ; b) il faut repenser les politiques relatives aux énergies renouvelables ; et c) un accès équitable à des services énergétiques modernes exige la mobilisation de ressources adéquates. Voir : http://www.unece.org/fileadmin/  
   DAM/energy/se/pdfs/ee21/Forum\_November\_Tunisia/Joint\_Statement\_Fifth\_International\_Forum\_  
   Final\_All.pdf. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/energy/se/pdfs/eneff/6th\_Forum\_Yerevan\_Sept.2015/  
   IFESD.6\_Action.Plan\_Joint.Statement.pdf. [↑](#footnote-ref-3)
3. Doit être défini plus précisément et adapté après le septième Forum, prévu en octobre 2016 à Bakou (Azerbaïdjan). [↑](#footnote-ref-4)